



Assemblée Générale de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM

DÉCLARATION FINALE - BARCELONE 2013

**«Vers une nouvelle gouvernance, pour une Méditerranée plus durable,
dotée d'une plus forte cohésion et plus compétitive»**

27 Juin 2013 - Barcelone (Catalogne)

I. INTRODUCTION

La situation socioéconomique mondiale, européenne et méditerranéenne, met en lumière que la crise a eu des retombées fortement négatives dans les régions de la Méditerranée. Elle y impose des politiques de réajustement et d'austérité dans les budgets nationaux, régionaux et locaux et contribue à ralentir sensiblement la réduction de la brèche entre les différentes rives, quant au développement, sa cohésion territoriale ainsi que sa compétitivité, en tant que bassin, au regard du système mondial. Tous les segments de la population en ont subi les effets, surtout les jeunes et les personnes à plus faibles revenus. Par ailleurs, les conflits en cours dans certains territoires de la Méditerranée, comme la Syrie, et leurs conséquences sur les pays voisins comme le Liban, Israël et la Turquie, ainsi que les conflits de longue durée en Palestine et la transition complexe vers des gouvernements démocratiques et plus décentralisés ou déconcentrés de certains pays du sud, après le printemps arabe, soulèvent des questions sur l'avenir des relations euro-méditerranéennes.

Parallèlement, **l'Union Européenne** en est à l'étape cruciale et finale de l'approbation de son nouveau Cadre Financier Pluriannuel (CFP), moyennant lequel elle cherche à assurer une mise en œuvre efficace de ses politiques et de ses stratégies ambitieuses, notamment la Politique de Cohésion, de Voisinage, de Migration et d'Asile, d'Élargissement et la Stratégie de croissance Europe 2020. Par ailleurs, l'Union commence à se préparer à la rénovation de ses principales institutions, avec les élections au Parlement Européen et la formation de la nouvelle Commission en 2014. Dans ce contexte et dans la perspective de la **création d'une zone de paix et de réconciliation, de solidarité, de stabilité et de prospérité en Méditerranée**, les défis clés pour les régions du bassin comme pour l'Union Européenne, pour le présent et pour l'avenir, semblent tenir à deux **questions principales**:

- comment gérer la sortie de la crise économique et financière des territoires dans le contexte de la mondialisation, en mettant à profit leurs énormes potentialités¹, en encourageant l'innovation et ce, dans une optique de développement durable ; économique, environnemental, socialement inclusif, en cohésion et intelligent,
- comment configurer des mécanismes de gouvernance plus efficaces et démocratiques dans le cadre du partenariat Euro-Méditerranéen et des relations de voisinage renouvelés² ainsi que l'Élargissement de l'Union Européenne.

¹ Ressources et matières premières, capital territorial, maritime et humain etc...

² Communications UE : [European Neighbourhood Policy: working towards a stronger partnership](#). JOIN (2013) 4 final - [Una asociación para la democracia y la prosperidad compartida con los países del Mediterráneo Meridional](#); [Delivering on a new NB Policy](#) JOIN (2012) 4 final; COM (2011) 200 final - [una nueva respuesta a una vecindad cambiante](#) COM (2011) 303 Final - [Joint staff working document: Implementation of the EU NP in 2012 Regional Report: a partnership for democracy and Shared Prosperity with the Southern Mediterranean SWD](#) (2013) 86 final and [statistical annex](#) - ENP Progress Reports 2013. ENI Regulation COM (2011) 839 final.

Dans ce contexte, les membres de la Commission Interméditerranéenne (CIM) de la CRPM, réunis à Barcelone le 27 juin 2013 présentent les suivantes **réflexions, recommandations et propositions**, à prendre en compte lors des débats en rapport avec les agendas Européen, méditerranéen et mondial :

II LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2014-2020 ET SON IMPACT SUR LES RÉGIONS DE LA MÉDITERRANÉE

Les [conclusions du Conseil Européen du 7 et 8 février 2013](#) concernant le Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020 constituent un abaissement sensible par rapport aux ambitions manifestées initialement dans la proposition de la Commission Européenne. La réduction³ a été importante, surtout par rapport à la Politique de Cohésion⁴, à la Coopération Territoriale⁵ et au nouvel Instrument de Voisinage⁶ (et son composant de coopération transfrontalière), mais notable également dans la Politique Agricole Commune ainsi que dans le chapitre concernant les Réseaux Transeuropéens de transport.

En particulier, les pays et régions de la Méditerranée de la Politique de Cohésion recevront un montant inférieur au titre des Fonds Structurels⁷, et, par conséquent, les plus affectés par les coupes par rapport aux pays dont l'adhésion est plus récente⁸. De plus, et comme elle l'a déclaré dans sa lettre [ouverte sur le budget de l'UE](#), la CRPM, a relevé que la clause de révision proposée par le Conseil pour les Fonds Structurels en 2016 pourrait avoir des conséquences négatives sur 6 pays de la Méditerranée et ses régions⁹. Par ailleurs, le retard dans la prise de décisions¹⁰ concernant le MFF, répercute sur la préparation et la mise en application de la nouvelle période de programmation.

C'est en ce sens que la Commission Interméditerranéenne :

1. Exprime sa déception vis-à-vis de la réponse peu ambitieuse, notamment pour la Politique de Cohésion et la Coopération Territoriale Européenne, et fait part de ses doutes concernant ses potentialités réelles pour aider les territoires à devenir plus compétitifs, à sortir de la crise et à générer de l'emploi et une meilleure qualité de vie pour les citoyens de ces régions. En ce sens, elle appuie la proposition du Parlement européen, formulée le 13 mars dans sa [resolución sobre el MFF](#), (résolution sur le MFF) faisant état du **besoin d'une révision obligatoire et exhaustive à moyen terme du budget européen, de l'importance de sa flexibilité et de l'augmentation de ses investissements** en matière de : recherche et développement, infrastructures et jeunesse, poursuite des objectifs liés au changement climatique et à l'énergie, amélioration des niveaux de l'éducation et promotion de l'inclusion sociale, tout en tenant nos engagements à l'échelon international.
2. En ce qui concerne la révision future des affectations des Fonds Structurels, elle **défend un système de révision plus juste**, à même d'apporter un bénéfice tangible pour les régions touchées par la crise comme c'est le cas des régions méditerranéennes.
3. Bien qu'une augmentation globale¹¹ ait été constatée par rapport à la période 2007-2013, elle exprime son insatisfaction au sujet de la réduction du budget de Voisinage par rapport à la proposition de la CE et **plaide pour le maintien d'un équilibre géographique pour les fonds destinés au nouvel instrument Européen de Voisinage (IEV) Sud**, tout en soulignant l'importance stratégique des relations avec les pays voisins du bassin.
4. Met en exergue **l'importance, pour ses régions, d'initiatives telles que "Youth Employment Initiative (YEI)"**. Et elle demande : l'accroissement des ressources destinées aux pays et régions présentant les résultats les plus critiques et récents en matière de chômage ; que l'on veille à une activation et mise en œuvre rapide et effective prenant en compte les compétences et l'expertise des gouvernements régionaux en matière de politiques pour la jeunesse et de promotion de l'occupation.
5. Insiste sur le besoin d'une prise de conscience de la part des Institutions Européennes pour que **les dialogues à trois voix parviennent à bon port et réussissent à aboutir rapidement à un accord sur le MFF**. En parallèle, il faut que le PE approuve sans tarder les règlements de la Politique de Cohésion, du Code de Conduite Européen pour le partenariat, ainsi que de l'Instrument Européen de Voisinage et des actes délégués¹² s'y rapportant.
6. Demande à ce que **la Commission Interméditerranéenne de la CRPM soit impliquée activement dans le processus de préparation des nouveaux programmes IEV CBC Med et Med**, en y apportant toute son expertise, ainsi que celle de ses régions. Elle requiert, en outre, que ces programmes prévoient

³ 70 milliards d'euros par rapport à la proposition initiale de la CE.

⁴ 19 milliards d'euros par rapport à la proposition initiale de la CE.

⁵ Réduction de 25% par rapport à la proposition initiale de la CE.

⁶ Réduction de 18% par rapport à la proposition initiale de la CE.

⁷ Réduction moyenne de 20,6% par rapport à la période 2007-2013 (Grèce, France, Espagne, Slovaquie, Malte, Chypre et Portugal). Le seul pays qui obtient une augmentation (de 10%) est l'Italie.

⁸ Bulgarie, Pologne, Roumanie, Slovaquie

⁹ Grèce, Italie, Malte, Portugal, Espagne et Chypre. http://www.crpm.org/pub/agenda/2267_cpmr-review_clause-structural_funds.pdf

¹⁰ Retard et piétinement du dialogue à trois voix en raison du désaccord du Parlement Européen sur plusieurs aspects des conclusions du Conseil Européen de février.

¹¹ 32%

¹² Document de programmation et règles de mise en œuvre

expressément la **participation d'organisations « parapluie » de gouvernements régionaux et locaux comme la CRPM lors des appels à projets, y compris dans le rôle de chef de file.**

7. Insiste sur l'importance de la politique de l'Union européenne sur les migrations et l'asile, sa contribution à la gouvernance et à la cohésion des sociétés des États membres de cette Commission et sur la nécessité de prendre en compte cette politique dans les objectifs de la Commission Interméditerranéenne.

III. PERSPECTIVES DE GOUVERNANCE : UNE APPROCHE MACRO RÉGIONALE ET DE CONVERGENCE EN MÉDITERRANÉE

La *Mare Nostrum*, présente un complexe panorama socioéconomique, politique et institutionnel, à différents niveaux, qui met en jeu différentes cultures, des stratégies, des fonds et des Politiques Européennes, nationales, régionales locales et aussi mondiales. Elle fait entrer en jeu, notamment, des pays membres de l'UE, des pays en préadhésion et candidats, ainsi que des pays faisant partie de la Politique de voisinage sud, des institutions euro-méditerranéennes, multilatérales et différentes typologies d'acteurs sous-nationaux, économiques et appartenant à la société civile. Par ailleurs, il est évident que les défis communs des Fonds Structurels n'ont pas été relevés efficacement, malgré un déploiement relativement important de ressources et d'acteurs. Le différentiel de développement territorial existant démontre clairement que le dialogue politique, ainsi que les instruments financiers et de coopération employés jusqu'à aujourd'hui, sont à utiliser de manière plus performante, efficace et coordonnée, reposant sur les principes du partenariat et de la gouvernance multiniveaux. Mais, en général, la gouvernance territoriale de la Méditerranée demande à être rénovée et améliorée pour fournir des réponses efficaces aux défis communs.

En ce sens la Commission Interméditerranéenne, en cohérence avec sa [Stratégie Méditerranéenne Intégrée](#) et son [plan d'action 2013-2014](#) :

1. Défend le besoin de tirer les leçons des expériences Européennes de la Baltique et du Danube pour **étudier l'application d'une approche macro-régionale dans la zone de la Méditerranée**, et de **revoir ses mécanismes de coopération dans l'optique d'une éventuelle application des mécanismes de partenariat et de gestion de la Politique Européenne de Cohésion à la Politique de Voisinage** à l'horizon 2030. En ce sens, la Commission Interméditerranéenne réclame à nouveau une [véritable Politique de convergence aux frontières sud de l'UE](#).
2. Défend l'interprétation du **concept de stratégie macro-régionale** tel qu'il figure dans le [Policy Paper approuvé par le Bureau CRPM](#), qui souligne le besoin d'un **équilibre entre les composants « bottom-up » et « top down » de ce type de stratégies innovantes dans la définition des priorités à inclure dans les plans d'action et les projets emblématiques** à développer. Elle insiste, par conséquent, sur **l'importance de la logique de gouvernance multiniveau, de la coordination des acteurs publics et privés, ainsi que du rôle mobilisateur des Régions, du rôle d'appui et de suivi de de la Commission Européenne et du besoin de compter sur le soutien des États** (dans le cas de la Méditerranée, de ceux ces deux rives).
3. Face au besoin de trouver le plus grand dénominateur commun pour la coopération dans le bassin, et de mettre à profit les spécificités du territoire, ainsi que les relations existantes, **elle propose de promouvoir, notamment, -en suivant une logique à géométrie variable - trois stratégies macro-régionales qui, à long terme, pourraient être susceptibles de parvenir à une définition d'une stratégie intégrée suprarégionale pour tout le Bassin** : la première correspondrait à la zone de « l'Adriatico-Ionien »¹³, une deuxième à la « **Méditerranée Occidentale** » puis une troisième à la « **Méditerranée Orientale** ». Chacune de ces macro-régions pourrait avoir –respectivement à court, moyen et long terme- davantage de cohésion et de dynamisme qu'une seule et uniforme pour tout le Bassin, ce qui accroîtrait son opérativité et son efficacité. Dans ce but, elle souligne, en outre, que dans l'élaboration de la définition de ces stratégies possibles, elle devrait pouvoir compter sur le concours de l'Union pour la Méditerranée (UpM), l'Assemblée Locale et Régionale Euro-méditerranéenne (ARLEM) et l'Assemblée Parlementaire de l'UpM (APUpM), ainsi que celui des associations de gouvernements locaux et régionaux, les Eurorégions et les AECT qui opèrent dans le Bassin.
4. Elle s'engage à **développer ces réflexions au sein de ses instances et dans le cadre de la responsabilité qui lui a été décerné par l'ARLEM dans la définition du rapport de sa Commission ECOTER sur une possible « stratégie de cohésion pour la Méditerranée »** et à contribuer à **faire avancer, en collaboration avec l'UpM – avec laquelle un *Mémoire d'intentions* été signé à ce jour- la coordination des acteurs clés de la Méditerranée** pour la définition et la concrétisation des stratégies macro-régionales et de leurs initiatives emblématiques. En ce sens la CIM vise à capitaliser l'expertise, les projets et les initiatives d'échange de bonnes pratiques développées jusqu'à présent par leurs régions.

¹³ Dont la définition est déjà en cours suite à la communication 30.11.2012, COM (2012) 713 finale et l'essor donné à l'initiative Adriatico-Ionienne, du CdR, de l'Eurorégion Adriatique Ionienne et autres acteurs clés.

5. Malgré la règle des « 3 Non », elle demande **un appui plus systématique de l'UE au start-up des stratégies macro-régionales émergentes en Méditerranée**, moyennant les programmes de coopération transnationale, comme le nouveau programme Med, ainsi que par le biais du futur programme de bassin pour la coopération transfrontalière dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et de l'assistance technique des Fonds Structurels.
6. Attire l'attention des **États Membres méditerranéens et, notamment, les prochaines présidences grecque et italienne du Conseil de l'UE, afin qu'elles soutiennent et incitent aussi bien à la mise en marche de la stratégie Adriatico-Ionienne**, en veillant à l'élaboration de leur plan d'action en 2014, et, plus particulièrement, **d'une nouvelle stratégie pour la Méditerranée Occidentale**.

De plus, la Commission Interméditerranéenne, exprime son soutien à la [Déclaration Politique du III Forum d'Autorités Locales et Régionales de la Méditerranée](#) dans son appel à une **gouvernance plus démocratique pour le bassin** et salue la création du **Conseil Politique de la Commission Méditerranéenne de CGLU** auquel elle s'engage à participer activement.

IV. LA DIMENSION MARITIME DES STRATÉGIES POUR LA MÉDITERRANÉE

La Politique maritime intégrée (PMI) et les différentes Politiques maritimes sectorielles de l'UE ont vécu de grandes avancées au cours des dernières années et c'est au cœur de ces dynamiques et Politiques que se trouve la stratégie de « Croissance Bleue », articulée autour de cinq dossiers prioritaires : énergies renouvelables, tourisme côtier, aquaculture, exploitation des ressources minérales marines et biotechnologies bleues. Dans ce cadre, et en ce qui concerne la Méditerranée, la Commission Interméditerranéenne :

1. Souligne l'importance et les grandes potentialités pour assurer un **rôle proéminent à la dimension maritime¹⁴ dans le cadre des futures stratégies macro-régionales pour tout le bassin, en tant que moteur de croissance durable et de cohésion entre les rives.**

Appuie la PMI, l'économie de la mer et l'approche « croissance bleue » développée par la CE, de même qu'un budget adapté dans le cadre du FEAMP, aussi bien pour le composant relatif à la Politique de la Pêche comme pour ce qui a trait au volet spécifique pour la PMI. De la même façon, elle demande **une intégration efficace de la dimension maritime dans les Politiques Européennes sectorielles (Horizon 2020 etc.), dans la Politique de Cohésion et de Voisinage**, surtout en ce qui concerne les éventuels investissements.

2. Met l'accent sur le fait qu'il s'avère utile d'étudier, en cohérence avec la future approche macro-régionale, **la possibilité de mettre en marche une stratégie pour la pêche dans l'Adriatique dans le cadre de la PCP, à même de sauvegarder ses spécificités halieutiques.**
3. **Soutient et demande à ce que les autorités compétentes prennent en compte les messages politiques du projet européen MAREMED** pour le [renforcement des conditions pour contribuer à la « Croissance Bleue » dans les régions côtières de la Méditerranée¹⁵](#). Par ailleurs, la Commission Interméditerranéenne s'engage à identifier **de nouveaux projets et initiatives à développer en cohérence avec ces recommandations.**
4. **Adopte et appuie l'initiative transrégionale « Charte de Bologne 2012 »** en vue de définir la stratégie commune des régions côtières, les bases pour la coopération des régions méditerranéennes en termes de Politiques relatives à la GIZC et à la PSM, l'adaptation côtière au changement climatique et la réduction du risque d'inondations côtières, l'érosion et l'ingression marine. En ce sens, **selle demande de prendre en compte le macro-projet proposé par la charte comme l'une des initiatives emblématiques des futures stratégies macro-régionales.**
5. Appuie une **orientation industrielle renforcée** dans le cadre des orientations maritimes de l'Union en Méditerranée¹⁶.
6. S'engage à confectionner, avec ses groupes de travail « Eau, Énergies Renouvelables et Efficacité Énergétique » une **Agenda transversal de la Commission Interméditerranéenne pour l'adaptation et la lutte contre le changement climatique.**
7. Prétend **appuyer et attirer l'attention des institutions Européennes sur le rôle clé que le tourisme maritime et côtier** peut jouer dans le cadre des futures stratégies macro-régionales en Méditerranée, ainsi que dans le cadre des instruments financiers de la période 2014-2020, par le biais de la promotion de projets concrets.

¹⁴ Recherche marine, sécurité marine, changement climatique dans les zones côtières, planification spatiale maritime et GIZC, données marines, protection des écosystèmes marins, lutte contre la pollution, les 5 axes de la croissance bleue, pêche, etc.

¹⁵ Approuvés au siège du Bureau Politique de la CIM le 15/03/2013 à Florence

¹⁶ Aussi bien celles qui ont trait à la Croissance Bleue que d'autres, importantes, telles que les chantiers navals en lien avec des stratégies comme Leadership, dont le but est d'accompagner la diversification des activités industrielles pour promouvoir l'emploi.

V. AUTRES PRIORITÉS CLÉS POUR LA MÉDITERRANÉE : EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE ET RENOUELABLES, EAU, TRANSPORTS, PME, POLITIQUES POUR LA JEUNESSE.

En outre, la Commission Interméditerranéenne, conformément aux priorités définies dans son plan d'action, ainsi que dans les plans de ses groupes de travail :

1. Prétend situer l'**efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et le rôle clé des régions comme priorités pour la Méditerranée**, ainsi que définir et défendre :
 - a. Une feuille de route pour l'efficacité énergétique (EE) et la promotion des énergies renouvelables en Méditerranée.
 - b. Un document politique et des projets stratégiques pour améliorer les réponses de la coopération transnationale aux défis de l'EE dans les bâtiments, dérivés de la capitalisation des projets européens [ELIH-MED](#) et [MARIE](#).
2. Propose d'**analyser et de présenter les spécificités méditerranéennes pour contribuer à une meilleure mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau**.
3. Exprime qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions, de mobiliser et de coordonner les ressources financières ainsi que la gouvernance et la participation des gouvernements régionaux dans le cadre de la nouvelle programmation de l'UE en matière de RTE-T, pour **assurer les connexions durables et multimodales périphérie/îles-centre, entre les îles et entre périphéries. Elle souligne l'importance du corridor méditerranéen et du développement du transport maritime pour la croissance socioéconomique et exprime le soutien nécessaire afin de disposer plus rapidement de l'interopérabilité et des connections transfrontalières qui assurent l'accessibilité des périphéries avec le centre de l'Europe**. De plus, la Commission Interméditerranéenne demande un effort pour encourager la dimension maritime du corridor, en intégrant des actions pour le transport maritime durable et le développement de l'autoroute de la mer méditerranéenne. En ce sens, elle salue la priorité accordée par l'UE à son financement et mise en marche pour 2030. Par ailleurs, elle demande à ce que, dans le futur réseau transeuropéen, il soit prévu de pouvoir financer des études préalables pour le projet de traversée centrale des Pyrénées.
4. Souhaite **appuyer le lancement d'Fonds de Garantie pour les Petites et Moyennes Entreprises de la Méditerranée** comme instrument de croissance et d'emploi.
5. Souligne que les jeunes devront être inclus dans une stratégie durable à long terme pour résoudre définitivement le problème et leur accès au monde du travail. **Il faut que l'UE se penche davantage sur la situation des jeunes par le biais de Politiques d'occupation multiniveau**. Les régions méditerranéennes sont les plus frappées par le chômage des jeunes. C'est pourquoi la CIM propose de développer une plus grande coordination comportant des initiatives –s'adressant à NEET, Early School leavers et talents - capables de créer des fonds pour accroître leurs chances face à l'emploi. **Parmi les actions pratiques que la Commission Interméditerranéenne envisage de mettre en œuvre, elle propose, notamment la création d'un réseau méditerranéenne d'associations de jeunes** afin de favoriser la connaissance mutuelle et les échanges entre jeunes et opérateurs des Politiques pour la jeunesse, ainsi que renforcer le réseau EURES.

VI. LES AGENDAS MONDIAUX DE DÉVELOPPEMENT, LE RÔLE CLÉ DES GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX, LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET L'APPUI À LA DÉCENTRALISATION

En ce qui concerne les Agendas mondiaux de développement, qui toucheront sans aucun doute la Méditerranée au cours des prochaines années, la Commission Interméditerranéenne :

1. Affirme qu'il est important de garantir la **participation des gouvernements régionaux et locaux à l'élaboration des Agendas pour le développement après 2015, concernant les Objectifs de Développement Durable et l'efficacité de la coopération au développement**, pour définir des objectifs adaptés aux réalités territoriales et à la hauteur des défis environnementaux et socioéconomiques.
2. Demande le soutien de l'UE, des EM et du PNUD pour que les **autorités locales et régionales méditerranéennes puissent être représentées au Comité de Pilotage du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement**.
3. Exprime sa volonté d'**encourager la coopération décentralisée des gouvernements régionaux et locaux en Méditerranée comme élément clé pour le rapprochement des rives ; par le biais entre autres d'initiatives, de programmes de jumelage et du nouveau programme d'organisations de la société civile et des acteurs locaux en cours de développement – et de participer à des projets de formation de fonctionnaires et d'élus locaux des administrations de la Méditerranée** dans la prestation de services publics de qualité pour les citoyens (notamment pour ceux qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'ARLEM et de l'UpM).

En conclusion, les régions de la Commission Interméditerranéenne réaffirment leur engagement pour continuer à travailler conjointement à la perspective d'une nouvelle gouvernance démocratique et multiniveau qui aide à réaliser une Méditerranée plus durable, dotée d'une plus forte cohésion et plus compétitive.